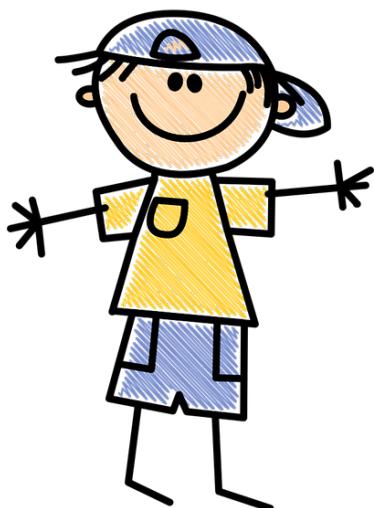


<https://ash-ain.circo.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article94>



Qu'est-ce qu'une SEGPA, un EREA/LEA

- Grande difficulté scolaire - Présentation -



Date de mise en ligne : vendredi 16 décembre 2022

Copyright © Service de l'école inclusive - Tous droits réservés

Qu'est-ce qu'une SEGPA, un EREA/LEA ?

« Les SEGPA offrent une prise en charge globale dans le cadre des enseignements adaptés, fondée sur une analyse approfondie des potentialités et des lacunes de ces élèves. »

« La SEGPA doit faire acquérir aux collégiens qui y sont orientés les savoirs et compétences nécessaires pour accéder à une formation qualifiante et diplômante de niveau V au moins. [...] Il convient d'envisager :

- * la structuration et la consolidation des compétences générales mentionnées dans le socle commun de connaissances et de compétences

- * l'articulation entre les connaissances et capacités acquises dans l'établissement scolaire et les langages techniques et les pratiques du monde professionnel, tant au cours des réalisations effectuées dans les ateliers SEGPA qu'au cours des stages d'application organisés pendant l'année. »

« Le lycée d'enseignement adapté peut dispenser un enseignement - professionnel – général – général et technologique ».

« Les EREA/LEA réorientent dès que possible [...] dans des établissements ordinaires, les élèves qui ont des chances réelles d'y réussir leur projet d'orientation et de formation. Ils contribuent à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en grande difficulté [...]. »

Qui sont les élèves de SEGPA, d'EREA/LEA ?

« Les SEGPA accueillent des élèves présentant des difficultés scolaires graves et durables auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien et l'allongement des cycles. »

« L'orientation vers ces structures d'enseignements adaptés relève désormais de la compétence exclusive de l'inspecteur d'académie, [...] après avis d'une commission départementale d'orientation »

Concernant les élèves relevant d'EREA/LEA :

« Les propositions des commissions d'orientation doivent privilégier non seulement l'option de l'intégration scolaire mais aussi l'objectif d'une qualification professionnelle de niveau V »

Comment fonctionne une SEGPA, un EREA/LEA ?

« Compte tenu de la spécificité de la SEGPA et du public qui y est scolarisé, chaque division ne devrait pas excéder 16 élèves. »

« Les collégiens qui reçoivent un enseignement adapté participent comme tous les autres collégiens à la vie de l'établissement et aux activités communes du collège »

« A partir de la 4ème, les élèves scolarisés en SEGPA découvrent, au cours des réalisations effectuées dans les ateliers de la SEGPA ainsi qu'à l'occasion des stages d'initiation organisés pendant l'année, différents milieux professionnels. »

Concernant les élèves relevant de l'EREA/LEA :

« Pour les classes d'enseignement général, le nombre d'élèves est limité à 16. [...] en moyenne, le nombre d'élèves est de 8 par atelier. »

« La diversification des stratégies pédagogiques mises en œuvre doit être une caractéristique de l'établissement d'adaptation (différenciation, individualisation, soutien, remédiation). »

« L'EREA/LEA doit développer son secteur éducatif dont l'internat constitue un aspect important. Les missions et les tâches de ce secteur se situent à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement. »